

MBA-FIXATIV

Fiche de sécurité

selon le règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date d'émission : 15.09.2021 Date de révision : 15.09.2021 Remplace : 25.04.2020

Numéro de fiche de sécurité : 11621-0022

Version : 3.0



SECTION 1 : Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : MBA-Fixatif

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie principale d'utilisation : Utilisation industrielle, Utilisation commerciale, Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/du mélange : Fixatif spécial

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'utilisation : Le produit doit être utilisé uniquement aux fins spécifiées dans la fiche technique ou les instructions de traitement.

1.3. Détails du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

VBA-BIOFA FRANCE

3 Rue Gutenberg

67610 La Wantzenau

FRANCE

T +33 (0) 3 88 59 22 95 - +33 (0) 6 51 94 64 99

info@biofa.fr - www.biofa.fr

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : administration@biofa.fr

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets nuisibles physico-chimiques ainsi que sur la santé humaine et l'environnement

Selon nos connaissances, ce produit ne présente pas de risques particuliers si les règles d'hygiène du travail sont respectées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Consignes de sécurité (CLP) : P102 - Ne doit pas être laissé à la portée des enfants.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mentions EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fermeture sécurisée pour enfants : Non applicable

Indication tactile de danger : Non applicable

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

MBA-FIXATIV

Fiche de sécurité

selon le règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date d'émission : 15.09.2021 Date de révision : 15.09.2021 Remplace : 25.04.2020
Numéro de fiche de sécurité : 11621-0022

Version : 3.0



3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient pas de substances à déclaration obligatoire selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II du règlement REACH

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours en cas d'inhalation	: Amener la personne à l'air frais et assurer une respiration sans entrave.
Mesures de premiers secours en cas de contact avec la peau	: Rincer abondamment la peau à l'eau.
Mesures de premiers secours en cas de contact avec les yeux	: Rincer les yeux avec précaution à l'eau.
Mesures de premiers secours en cas d'ingestion	: En cas de malaise, appelez le centre antipoison ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets immédiats ou retardés

Aucune information supplémentaire disponible

4.3. Indications pour une assistance médicale urgente ou un traitement spécialisé

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Jet d'eau pulvérisé. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Risque de dégagement de fumées toxiques.

5.3. Conseils pour la lutte contre l'incendie

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas intervenir sans équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Tenue de protection complète.

SECTION 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

6.1. Mesures de précaution pour les personnes, équipements de protection et procédures à appliquer en cas d'urgence

6.1.1. Personnel non formé pour les urgences

Mesures d'urgence : Aérer la zone contaminée.

6.1.2. Personnel d'intervention

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans équipement de protection adéquat. Pour plus de détails : voir la section 8 "Limitation et surveillance de l'exposition/Équipement de protection individuelle".

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Éviter toute libération dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage : Absorber le liquide renversé avec un matériau absorbant.
Autres indications : Acheminer les substances ou les résidus solides vers une installation agréée.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus de détails sur la disposition, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sécurisée

Mesures d'hygiène pour une manipulation sécurisée : Assurez-vous d'une bonne aération du lieu de travail. Portez des équipements de protection individuelle.
: Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant l'utilisation. Lavez-vous toujours les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions de stockage sûres en tenant compte des incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais. Protéger du gel.
Température de stockage : 5 – 25 °C
Classe de stockage (LGK) : LGK 12 - Liquides non inflammables

7.3. Utilisations finales spécifiques

Voir section 1.

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/équipements de protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

8.1.1 Valeurs limites nationales pour l'exposition professionnelle et limites biologiques

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.2. Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.3. Polluants atmosphériques libérés

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.4. Valeurs DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.5. Bande de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

8.2.1. Dispositifs techniques appropriés

Dispositifs techniques appropriés :

Assurez une bonne ventilation de l'espace de travail.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle - Symbole(s) :



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux :

Lunettes de protection bien ajustées

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

Portez des vêtements de protection adaptés au travail

Protection des mains :

Gants de protection

MBA-FIXATIV

Fiche de sécurité

selon le règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date d'émission : 15.09.2021 Date de révision : 15.09.2021 Remplace : 25.04.2020
Numéro de fiche de sécurité : 11621-0022

Version : 3.0



8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire approprié

8.2.2.4. Dangers thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

8.2.3. Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale:

Éviter la libération dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

État physique	: Liquide
Couleur	: Laitier.
Odeur	: Doux.
Seuil de l'odeur	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Non disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
pH-Valeur	: 11
Viscosité, cinématique	: Non disponible
Viscosité, dynamique	: < 500 mPa·s
Solubilité	: Non disponible
Coefficient de partage n-Octanol/Eau (Log Kow)	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Non disponible
Densité	: 1,17 g/cm ³
Densité relative	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Taille des particules	: Non applicable
Distribution de la taille des particules	: Non applicable
Forme des particules	: Non applicable
Rapport de côtés des particules	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'absorption des particules	: Non applicable
Surface spécifique des particules	: Non applicable
Poussière des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations sur les classes de dangers physiques

Aucune information supplémentaire disponible

9.2.2. Autres caractéristiques techniques de sécurité

Contenu en COV : 0 g/l

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

MBA-FIXATIV

Fiche de sécurité

selon le règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date d'émission : 15.09.2021 Date de révision : 15.09.2021 Remplace : 25.04.2020
Numéro de fiche de sécurité : 11621-0022

Version : 3.0



10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation normales, aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions de stockage et d'utilisation normales, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (dermique)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Effet corrosif/irritant sur la peau	: Non classé pH-Valeur: 11
Lésions oculaires graves/irritation	: Non classé pH-Valeur: 11
Sensibilisation des voies respiratoires/peau	: Non classé
Mutagenicité des cellules germinales	: Non classé
Carcinogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour un organe cible après exposition unique	: Non classé
Toxicité spécifique pour un organe cible après expositions répétées	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé

11.2. Informations sur d'autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1. Toxicité

Écologie - Général : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques et ne provoque pas de dommages à long terme dans l'environnement. : Non classé
Nocif pour l'eau, à court terme (aigu) Nocif pour l'eau, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information supplémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

MBA-FIXATIV

Fiche de sécurité

selon le règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date d'émission : 15.09.2021 Date de révision : 15.09.2021 Remplace : 25.04.2020
Numéro de fiche de sécurité : 11621-0022

Version : 3.0



12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information supplémentaire disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13 : Conseils pour l'élimination

13.1. Procédures de traitement des déchets

Procédure de traitement des déchets Code EAK : Contenu/récipient à éliminer conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.
: 08 01 12 - Déchets de peinture et de vernis à l'exception de ceux relevant de 08 01 11

SECTION 14 : Informations sur le transport

Conforme à ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro UN ou ID				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation d'expédition UN appropriée				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classes de dangers pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Aucune information supplémentaire disponible				

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport fluvial

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac par mer selon les instruments de l'OMI

Non applicable



SECTION 15: Réglementations

15.1. Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement/réglementations spécifiques pour la substance ou le mélange

15.1.1. Réglementations de l'UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'annexe XVII du règlement REACH

Ne contient aucun candidat REACH

Ne contient aucune substance listée dans l'annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur l'importation et l'exportation des produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur la mise sur le marché et l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Teneur en COV : 0 g/l

15.1.2. Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)

: WGK 1, Faible danger pour l'eau (Classification selon AwSV, Annexe 1)

Règlement sur les accidents majeurs (12. BImSchV)

: Ne relève pas du règlement sur les accidents majeurs (12. BImSchV)

15.2. Évaluation de la sécurité des substances

Aucune évaluation de la sécurité des substances n'a été réalisée

SECTION 16 : Autres informations

Abbreviations et acronymes :

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies navigables intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BKF	Facteur de bioconcentration
BLV	Valeur limite biologique
BOD	Besoin biochimique en oxygène (BBO)
COD	Besoin chimique en oxygène (BCO)
DMEL	Niveau d'exposition dérivé avec effet minimal
DNEL	Niveau d'exposition dérivé sans effet
EG-Nr.	Numéro de la Communauté Européenne
CE50	Concentration efficace moyenne
EN	Norme Européenne
CIRC	Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Règlement sur le transport international de marchandises dangereuses par mer
CL50	Concentration mortelle pour 50 % d'une population testée
DL50	Dose médiane mortelle pour 50 % d'une population testée
LOAEL	Dose la plus basse avec effet nocif observable
NOAEC	Concentration sans effet nocif observable
NOAEL	Dose sans effet nocif observable

MBA-FIXATIV

Fiche de sécurité

selon le règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificateur (UE) 2020/878 Date

d'émission : 15.09.2021 Date de révision : 15.09.2021 Remplace : 25.04.2020

Numéro de fiche de sécurité : 11621-0022

Version : 3.0



Abréviations et acronymes :

NOEC	Concentration maximale testée sans effet nocif observé
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEL	Valeur limite d'exposition
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration estimée sans effet
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de sécurité
STEP	Station d'épuration
BSO	Besoins Théoriques en Oxygène (BSO)
LMT	Limite Médiane de Tolérance
COV	Composés Organiques Volatils
CAS-Num.	Numéro du Service des Résumés Chimiques
N.A.S.	Non Autrement Spécifié
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés Perturbatrices Endocriniennes
DOT	Ministère des Transports
TMD	Transport de Matières Dangereuses
REACH	Réglementation sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques, Règlement (CE) n° 1907/2006
SGH	Système global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
CAS	Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
IBC-Code	Réglementation internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocifs en vrac par voie maritime
CLP	Réglementation sur la classification, l'étiquetage et l'emballage; Règlement (CE) n° 1272/2008
MARPOL 73/78	MARPOL 73/78 : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
ADG	Transport de marchandises dangereuses en Australie

Autres informations

: Les informations des sections 4 à 8 et 10 à 12 ne concernent pas uniquement l'utilisation et l'application correcte du produit (voir les informations d'utilisation/professionnelles), mais aussi la libération de grandes quantités en cas d'accidents et d'anomalies. Elles décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit/des produits et reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Les spécifications de livraison sont disponibles dans les fiches techniques des produits respectifs. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit/des produits décrits au sens des réglementations légales de garantie.

Libellé complet des phrases H et EUH :

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
--------	--

Ces informations sont basées sur notre connaissance actuelle et visent à décrire le produit uniquement en termes de santé, sécurité et conditions environnementales. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie de toute propriété spécifique du produit.